



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



COMMUNAUTE DE COMMUNES



# Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des PTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

## 1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
  - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'État et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
  - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'État et la Région :

**3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

  - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
  - **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
  - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

  - le déploiement des usages du **numérique**
  - les **synergies inter-territoires** et interrégionales
  - les **dynamiques transfrontalières**
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
  - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
  - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
  - Au niveau infrarégional : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Rhin Vignoble Grand Ballon, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon en cours d'élaboration.
  - Une dimension transfrontalière, à travers l'Eurodistrict Region Freiburg – Centre et Sud Alsace.

## 2. Portée et contenu du Pacte du Centre Haut-Rhin au **date de signature du PTRTE**

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc le(s) EPCI : **Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et ses communes membres.**

Formant le Pays/PETR : **PETR Rhin-Vignoble**

Ce périmètre regroupe **9** communes pour une population de **16 500** habitants.



- Convergence progressive des contractualisations préexistantes**  
**Contrats de référence intégré dans le PTRTE** (*que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement*)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Contrat Territoire d'Industrie Sud Alsace	18 mars 2019	11 EPCI
Plan Climat Air Energie Territorial	En cours d'élaboration	PTER Rhin-Vignoble

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- Stratégie de développement du territoire** (*réductionnel court et synthétique*)  
**Stratégie inter-PTRTE** (*le cas échéant*)

Le PTRTE de la Communauté de Communes du Centre Haut Rhin (CCCHR), s'appuie sur les stratégies définies à différentes échelles supra-territoriales et visera à intégrer leurs enjeux. A cet effet, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon assurera un rôle de coordination entre les PTRTE portés par les 4 EPCI de son territoire.

#### Le Schéma de Cohérence Territoriale Rhin Vignoble Grand Ballon

La Communauté de Communes est couverte par le SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon approuvé en décembre 2016.

Le SCoT a mis en exergue les enjeux principaux suivants :

- Favoriser un développement économique, touristique et commercial équilibré (maintenir l'attractivité résidentielle tout en garantissant le développement économique et numérique du territoire)
- Accompagner le développement résidentiel dans ses mutations (limiter l'étalement urbain, diversifier le parc de logements, renforcer l'offre de services, maintenir la qualité de vie sur le territoire)
- Valoriser les espaces naturels et agricoles (limiter les conflits d'usage, renforcer le tissu agricole, maintenir la qualité paysagère, la richesse de la biodiversité et l'armature environnementale du territoire)

Pour répondre à ces enjeux et construire un modèle de développement pertinent pour son territoire, le SCoT Rhin Vignoble Grand-Ballon détermine 5 axes :

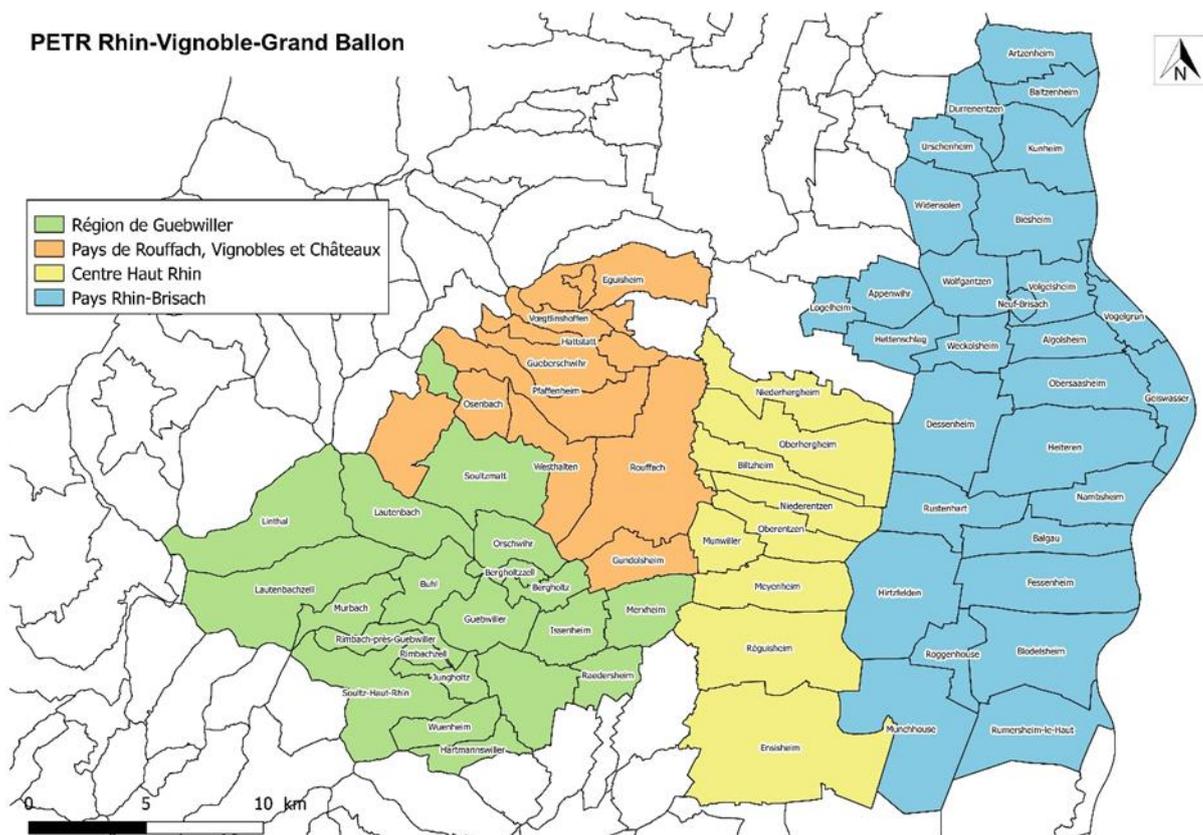
- Axe 1 – Affirmer le positionnement régional et stratégique du territoire
- Axe 2 – Mettre en cohérence la politique des déplacements avec le renforcement de l'armature urbaine
- Axe 3 – Améliorer les conditions de vie des habitants
- Axe 4 – Renforcer l'identité et l'attractivité économique en valorisant les atouts locaux
- Axe 5 – S'appuyer sur la richesse écologique et la valeur paysagère du territoire

#### Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon

La CCCHR s'inscrit également dans la dynamique du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon créé par arrêté préfectoral du 28/12/2016. Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon occupe une position centrale dans le Haut-Rhin, en complémentarité des pôles urbains de Colmar et Mulhouse : il s'étend, d'Ouest en Est, de la crête des Vosges jusqu'au Rhin et du Sud au Nord, de la banlieue de Mulhouse à la périphérie du Bas-Rhin.

L'armature territoriale se caractérise par un tissu communal constitué de nombreuses communes petites et moyennes, 85% des communes ont moins de 2 000 habitants, dont 21 communes de 1 000 à 2 000 habitants ainsi que 11 communes de moins de 500 habitants.

Le PETR est composé de 4 structures intercommunales, 68 communes et regroupe environ 100 000 habitants.



La charte de Pays élaborée en 2006, était initialement orientée autour des 3 axes suivants :

- Axe 1 : Le développement des activités économiques et de l'emploi : renforcer la vocation économique et touristique du Pays
- Axe 2 : La valorisation de la qualité de vie : conforter et maîtriser l'attractivité résidentielle
- Axe 3 : La cohésion du territoire : développer les projets et les coopérations selon un axe Est/Ouest, dans une logique gagnant-gagnant.

Par la suite, le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon a complété ce projet de territoire avec l'élaboration d'études stratégiques thématiques : une stratégie touristique (2015), une stratégie économique (2016), un schéma de mobilité (2016).

Actuellement, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon est en cours de finalisation. Le PCAET fait apparaître les axes et objectifs suivants :

**Axe 1 : Développer les infrastructures et faciliter la mobilité douce**

- Faire du vélo, le moyen de déplacement préféré des habitants
- Massifier et sécuriser le covoiturage
- S'orienter vers un véhicule individuel plus propre
- Améliorer le réseau de transports en commun
- Faciliter les échanges internationaux

**Axe 2 : Amplifier massivement la rénovation du patrimoine bâti et la qualité des aménagements**

- Diminuer la consommation foncière et favoriser le bien-vivre dans les quartiers
- Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique

Axe 3 : Entreprendre et produire durablement pour affirmer l'exemplarité de la collectivité

- Impulser une dynamique d'optimisation énergétique
- Former et développer pour réinventer le monde de demain
- Développer l'économie locale

Axe 4 : Poursuivre une politique agricole et viticole exemplaire et préserver les ressources naturelles

- Faire de l'agriculture et de la viticulture une solution pour lutter contre le changement climatique
- Réduire la part de déchets résiduels
- Adopter une politique de préservation de l'environnement

Le PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon a amorcé en 2019 la révision de son projet de territoire. Cette révision va se poursuivre et être actualisée, notamment pour y intégrer le PCAET et les enjeux actuels de transition écologique, mais aussi la compléter dans l'objectif de la relance économique et de la cohésion sociale et territoriale.

### Stratégie du territoire

Créée le 8 janvier 2003, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin succède officiellement à la Communauté de Communes des XII Moulins.

Outil de solidarité intercommunale, la communauté regroupe un peu plus de 16 000 habitants et est composée de neuf communes représentées par 28 délégués, à savoir (du nord au sud) : Niederhergheim, Oberhergheim, Biltzheim, Niederentzen, Oberentzen, Munwiller, Meyenheim, Réguisheim et Ensisheim.

Ce territoire est un espace de solidarité dans lequel se réalisent d'importants projets issus des besoins de ses habitants et portés par leurs élus.

Ils concernent (selon les statuts, liste non exhaustive) :

- L'aménagement de l'espace et la mobilité
- Le développement économique
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La politique du logement et du cadre de vie
- Les actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (hors scolaires)
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- Le tourisme

Le territoire du Centre Haut-Rhin connaît un développement, tant économique que démographique, sans précédent. Aussi, il est essentiel de pouvoir accompagner ce développement en proposant aux habitants et aux entreprises des infrastructures et des services publics dignes de ce nom et répondant à leurs attentes et besoins.

En effet, le territoire comptait 15 300 habitants en 2019 et les recensements à venir de la part de l'INSEE laissent entendre que la barre des 17 000 habitants serait franchie. A ce jour, pas une commune du territoire n'est pas concernée par un ou des projets de lotissements en phase d'achèvement ou de lancement (c'est-à-dire que les logements sont sur le point d'être construits). Ainsi, le territoire devrait s'approcher des 20 000 habitants d'ici la fin du mandat en 2026.

Cette expansion urbaine, prévue et encadrée par le PLUi et conformément aux dispositifs d'expansion urbaine en vigueur, nécessite une adaptation du territoire : nos écoles et nos périscolaires sont sous-dimensionnés et pas aux normes, certains axes de communication sont en train de connaître des travaux de fluidification et de sécurisation (ex : travaux de l'échangeur A 35 à hauteur d'Ensisheim en cours) et nos bâtiments publics nécessitent de lourds travaux d'amélioration thermique afin de réduire significativement notre empreinte carbone tout en offrant de meilleures conditions d'accueil aux usagers.

Dans le même temps, les zones d'activités économiques connaissent un attrait sans précédent et ce sont plusieurs nouvelles entreprises qui, chaque année, s'implantent sur notre territoire, bénéficiant ainsi d'une situation géographique au carrefour de l'Europe unique en France.

Aussi, les enjeux sont nombreux et divers sur notre territoire : il convient de savoir articuler au mieux expansion urbaine, amélioration et modernisation des services publics, développement économique, préservation des ressources agricoles et des espaces naturels.

Dès lors, les besoins en infrastructures nouvelles (mobilité douce notamment pour relier nos zones économiques aux lieux d'habitation) ainsi que le développement et l'amélioration de nos services publics (nouvelles écoles et périscolaires pour accueillir le nombre d'enfants en hausse, modernisation thermique de nos bâtiments publics pour améliorer les conditions d'accueil des usagers) se font sentir. Surtout, l'accent est mis prioritairement sur la préservation des ressources naturelles en souhaitant diminuer les émissions de gaz à effet de serre en encourageant la pratique de mobilités douces comme le vélo et en isolant et modernisant le chauffage de nos bâtiments publics.

En outre, en investissant massivement sur les mobilités douces, la CCCHR espère, au-delà de la réduction de l'empreinte carbone, trouver une solution quant aux problèmes de mobilité de manière générale. En effet, l'ensemble du territoire de la CCCHR est très mal desservi par les transports en commun (peu de lignes de bus avec des rotations épisodiques, absence de TER, etc.) et le développement de pistes cyclables pour mailler le territoire ou encore d'aires de covoiturage permettra de résoudre en partie ce problème et ainsi de faciliter la lutte contre le chômage et l'exclusion d'une partie de nos habitants.

L'accompagnement de ce dynamisme et de ce développement par l'Etat et les collectivités partenaires telles que la Région et la CEA est primordial car cela encourage la création de richesses et d'emplois de manière conséquente tout en essayant d'avoir un impact positif significatif sur l'environnement. De même, les projets proposés s'inscrivent directement dans les axes soutenus par le PETR Rhin-Vignoble et par le PTRTE proposé.

Enfin, l'ensemble de ces axes de développement ont été validés à l'unanimité par les élus de la CCCHR le 26 août 2021 où le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 a été voté.

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme,**  
Voir le tableau Excel en annexe.

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

### 3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

➡ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

### 4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
  - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
  - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
  - Identifier un référent technique.
  - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
  - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

- **Les engagements de la Région :**
  - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
  - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
  - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
  - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
  - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
  - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
  - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction.

#### Les contacts techniques du PTRTE

CCCHR	Région	État	CeA
<p><b>GOLLÉ Thomas,</b> Directeur Général des Services</p> <p><a href="mailto:thomas.golle@ville-ensisheim.fr">thomas.golle@ville-ensisheim.fr</a></p> <p>T. 03 89 83 32 11</p>	<p><b>LOCQUET Nicolas, Directeur de la Maison de la Région de Sélestat</b> T. 06 38 10 80 58 <a href="mailto:nicolas.loquet@grandest.fr">nicolas.loquet@grandest.fr</a></p> <p><b>JAMBON Sophie, Cheffe du service Développement Territorial</b> Maison de Sélestat T. 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69   <a href="mailto:sophie.jambon@grandest.fr">sophie.jambon@grandest.fr</a></p> <p><b>PICARD-LEMONNE Anne, Chargée de mission contractualisation</b> Direction de la Cohésion des Territoires T. 03 89 36 29 97 <a href="mailto:anne.picard-lemonne@grandest.fr">anne.picard-lemonne@grandest.fr</a></p>	<p><b>FIGENWALD Marie-Anne</b> <b>Secrétaire général de la sous-préfecture de Thann-Guebwiller</b> <a href="mailto:marie-anne.fiegenwald@haut-rhin.gouv.fr">marie-anne.fiegenwald@haut-rhin.gouv.fr</a></p> <p><b>HENRICH Emma</b> Adjointe au Chef de Service de Coordination des Politiques Publique et de l'Appui au Territoire Préfecture du Haut-Rhin T. 03 89 29 21 95 / 06 85 36 21 37 <a href="mailto:emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr">emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr</a></p> <p><b>BOUGEROL Thomas</b> Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique Direction départementale des Territoires T. 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 <a href="mailto:thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr">thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr</a></p>	<p><b>NIERENGARTEN Fabien, Délégué de la Direction générale / Territoire de la région de Colmar</b></p> <p>T. 03 89 30 60 06 <a href="mailto:fabien.nierengarten@alsace.eu">fabien.nierengarten@alsace.eu</a></p>

## 5. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

### Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

### Composition du comité de pacte

**État** : Préfet du Département du Haut-Rhin ou son représentant

**Région** : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région

**Collectivité Européenne d'Alsace** : Vice-Président de Territoire et/ou le Conseiller d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent

**EPCI** : Michel HABIG, Président de la CCCHR

**Autres (le cas échéant)** : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...



### Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Etat	CeA
<b>Président de la CCCHR</b>	Président du Conseil Régional	Préfet de département	Président de la Collectivité européenne d'Alsace
<b>Michel HABIG</b>	<b>Jean ROTTNER</b>	<b>Louis LAUGIER</b>	<b>Frédéric BIERRY</b>

## Annexes

- Annexe 1 : Tableau des projets prioritaires du territoire
- Annexe 2 : Synthèse des enjeux environnementaux
- Annexe 3 : Fiches présentant les projets prioritaires